



**Anita Turberg Schnegg, Les Forges 1A, 2863 Undervelier**  
**Tél. 078/ 864.68.38**  
**Adresse mail : anitaarcenciel@gmail.com**  
**Site : www.lisarcenciel.ch**

**Forêt Lis'arcenciel**  
**Partages en forêt pour tous les enfants**

**Instruction en famille**  
**Inscription :**

Possibilités/disponibilités et préférences pour ateliers et/ou instruction

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	matin	matin	matin	matin
après-midi	après-midi	après-midi	après-midi	après-midi

\*mettre une croix dans la (les) case (s) correspondantes

Les mardis et jeudis prévus pour l'instruction en famille possibilités de 13-30-16.30 ou 10.30-16.30 avec dîner sur place

Les mercredis après-midi sont prévus pour tous les enfants et plus basés sur le jeu et le créatif de 13.30 à 16.30

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom et prénom des ou d'un parent : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'enfant : \_\_\_\_\_ Degré scolaire : \_\_\_\_\_

Alimentation spéciale : \_\_\_\_\_

Allergies : \_\_\_\_\_

Acceptez-vous que votre enfant soit en photo sur la page Facebook ? \_\_\_\_\_ Sur le site ? \_\_\_\_\_

Inscription : dès le \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Remarque (s) : \_\_\_\_\_

Important !

### **Les mardis et jeudis (instruction, école) :**

Les journées sont organisées et prévues pour l'accompagnement des enfants, un soutien pour les parents dans le suivi du programme scolaire selon le PER toutefois ils restent responsables de l'acquisition des objectifs de leur(s) enfant(s).

Le tableau des tarifs annexé est dégressif en fonction du nombre d'enfants par famille et aussi en rapport aux nombres d'heures de présence, ceci afin de laisser à chacun l'opportunité de pouvoir profiter au mieux de l'école à la forêt. Le paiement se fait en début de mois pour le mois en cours et en espèce.

En cas de maladie ou de vacances, vous pouvez remplacer le jour manqué par un autre jour ou plusieurs demi-jours ou vous pouvez demander le remplacement durant les vacances, il sera alors proposé des dates exceptionnelles. Pour les enfants venant à la demi-journée, le décompte se basera sur des demi-journées.

En principe les enfants amèneront leur repas de midi, il pourra arriver que l'on fasse le repas en forêt pour tous et dans ce cas vous serez averti avant. Il n'y a pas de pause 10heures le matin. Le goûter de l'après-midi et les boissons sont à prévoir par les parents également.

Les congés correspondent aux vacances et jours fériés du canton du Jura.

L'inscription se fait à l'année, sauf si bonnes raisons et dans ce cas le paiement pourra s'interrompre, si l'arrêt n'est pas validé et justifié, un paiement de 3 mois supplémentaires à partir de l'arrêt sera demandé.

Les frais concernant les démarches administratives, la facturation, la disponibilité en cas de question/difficulté et renseignements ainsi que pour le matériel se montent à Fr. 100.- par année et par famille à payer lors de la première facture en août.

Durant le temps de forêt, les enfants sont sous la responsabilité de la personne qui est présente, toutefois, s'il devait y avoir un accident, c'est votre assurance qui prendra en charge.

Lieux et date

Signature